



## LES CHERCHEURS SÉLECTIONNÉS BÉNÉFICIENT DES LABELS

**PRESTIGE FELLOW**

**ET MARIE CURIE FELLOW**

- PRESTIGE est ouvert à tous les domaines scientifiques
- Tout organisme français est éligible comme institution d'accueil/d'envoi des chercheurs cofinancés par PRESTIGE
- Les candidats doivent avoir un diplôme de doctorat ou une expérience de recherche d'au moins 4 ans (les doctorants peuvent candidater à condition qu'ils obtiennent leur diplôme de doctorat avant le début de leur mobilité postdoctorale)
- Aucune limite d'âge ou de nationalité (bien que certaines restrictions s'appliquent à la mobilité de réintégration)
- La règle de mobilité des Actions Marie Curie doit être respectée : ne pas avoir résidé ou exécuté son activité principale dans le pays de destination pendant plus de 12 mois durant les 3 années immédiatement antérieures à la date limite de candidature
- Les chercheurs sélectionnés ne peuvent pas bénéficier d'un autre financement UE pendant la durée de la mobilité cofinancée par PRESTIGE



POUR TOUTE INFORMATION SUR PRESTIGE (CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION, APPEL À CANDIDATURES, GUIDE DU CANDIDAT, FAQ, ETC.):

[www.prestige-postdoc.fr](http://www.prestige-postdoc.fr)

CONTACT :

[prestige@campusfrance.org](mailto:prestige@campusfrance.org)

LES CANDIDATURES SONT À SOUMETTRE EN LIGNE AVANT L'UNE DES 4 DATES CUT-OFF (MINUIT, HEURE DE PARIS) ET SUIVANT LA DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉBUT DE LA MOBILITÉ :

ANNÉE	DATE CUT-OFF	DÉBUT DE LA MOBILITÉ ENTRE	ANNÉE
N	31/03	01/07 - 30/09	N
N	30/06	01/10 - 31/12	N
N	30/09	01/01 - 31/03	N+1
N	31/12	01/04 - 30/06	N+1

LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION A LIEU DANS LES 2 MOIS SUIVANT CHAQUE DATE CUT-OFF ET LES RÉSULTATS DE LA SÉLECTION SONT PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DU PROGRAMME.



CANDIDATURE EN LIGNE :  
[APPLICATION.PRESTIGE-POSTDOC.FR](http://APPLICATION.PRESTIGE-POSTDOC.FR)

PRESTIGE est cofinancé dans le cadre des **Actions Marie Curie-CO-FUND** du 7<sup>e</sup> PCRDT de l'Union européenne pour une durée de 5 ans (2014-2019). Il est coordonné par **Campus France**, l'Agence française pour la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.



## MISEZ SUR *PRESTIGE*

POUR VOTRE PROJET DE RECHERCHE

FINANCEMENT DE  
MOBILITÉ POST-DOC  
DE & VERS LA FRANCE



[WWW.PRESTIGE-POSTDOC.FR](http://WWW.PRESTIGE-POSTDOC.FR)



**PRESTIGE VISE À RENFORCER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES CHERCHEURS EN OFFRANT DES COFINANCEMENTS POUR DES MOBILITÉS POST-DOCTORALES DE ET VERS LA FRANCE.**

**PRESTIGE EST UN PROGRAMME DE COFINANCEMENT, COUVRANT ENVIRON 1/3 DES INDEMNITÉS DU CHERCHEUR (SALAIRE, FRAIS DE MOBILITÉ ET DE RECHERCHE), LES 2/3 RESTANT DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR UN AUTRE PARTENAIRE PUBLIC OU PRIVÉ.**

### TROIS SCHÉMAS DE MOBILITÉ SONT POSSIBLES :

- **Mobilité entrante/Incoming**, permettant à des chercheurs étrangers ou français de travailler sur leur projet de recherche postdoctorale en France
- **Mobilité sortante/Outgoing**, pour les chercheurs d'organismes situés en France et souhaitant s'investir dans un projet de recherche postdoctorale dans un autre pays
- **Mobilité de réintégration/Re-integration**, réservée aux ressortissants des États Membres et Pays Associés de l'Union européenne travaillant dans la recherche dans un autre pays tiers depuis au moins 3 ans et souhaitant venir en France pour le développement de leur carrière

#### → CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

	INCOMING	OUTGOING	RE-INTEGRATION
DURÉE POSSIBLE	12 OU 24 MOIS	6 OU 12 MOIS	12 OU 24 MOIS
NATIONALITÉ	-	-	RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES ET PAYS ASSOCIÉS DE L'UNION EUROPÉENNE
CONDITIONS PARTICULIÈRES	-	SALARIÉS D'ORGANISMES FRANÇAIS	CHERCHEURS DANS UN PAYS TIERS ≥ 3 ANS
ÉLIGIBLE DESTINATION	FRANCE	TOUT PAYS DU MONDE	FRANCE
DOCUMENTS À FOURNIR	LETTRE D'ACCEPTATION DU DIRECTEUR DU LABORATOIRE/DE L'UNITÉ DE RECHERCHE	LETTRE D'ACCEPTATION DU DIRECTEUR DU LABORATOIRE/DE L'UNITÉ DE RECHERCHE	LETTRE D'ACCEPTATION DU DIRECTEUR DU LABORATOIRE/DE L'UNITÉ DE RECHERCHE
	LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ÉTABLISSANT LE CONTRAT DE TRAVAIL	LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ÉTABLISSANT LE CONTRAT DE TRAVAIL	LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ÉTABLISSANT LE CONTRAT DE TRAVAIL
	DÉCLARATION ÉTHIQUE	DÉCLARATION ÉTHIQUE	DÉCLARATION ÉTHIQUE
	CV COMPLET	CV COMPLET	CV COMPLET

Durée de 24 mois encore disponible à la date limite du 30/9/2017

Durée de 24 mois encore disponible à la date limite du 30/9/2017

#### → FINANCEMENT MINIMUM À PROPOSER AUX CHERCHEURS PRESTIGE SÉLECTIONNÉS

	INCOMING	OUTGOING	RE-INTEGRATION
SALAIRE/INDEMNITÉS	37000€ / AN	12000€ / AN	40000€ / AN
FRAIS DE MOBILITÉ	2000€ / AN	10000€ / AN	2800€ / AN
FRAIS DE RECHERCHE	2000€ / AN	-	4720€ / AN
TOTAL	41000€ / AN	22000€ / AN*	47520€ / AN

\*LES INDEMNITÉS POUR LA MOBILITÉ SORTANTE SONT À CONSIDÉRER COMME MONTANTS VERSÉS EN SUS DU SALAIRE, ÉTANT DONNÉ QUE CE SCHÉMA EST RÉSERVÉ AUX CHERCHEURS QUI SONT DÉJÀ EMPLOYÉS PAR DES ORGANISMES FRANÇAIS

#### → SUBVENTION PRESTIGE VERSÉE AUX ORGANISMES EMPLOYANT LES CHERCHEURS

	INCOMING	OUTGOING	RE-INTEGRATION
SUBVENTION PRESTIGE	15000€ / AN	7500€ / AN	18000€ / AN

Suite à une prolongation de 3 mois, le programme PRESTIGE peut cofinancer des contrats de travail de chercheurs se terminant au plus tard le 30/11/2019. Pour cette raison, la date limite du 30/9/2017 sera la dernière offrant la possibilité de demander une subvention de cofinancement pour 24 mois pour des mobilités Incoming et Re-integration et uniquement pour des contrats de travail de chercheurs retenus débutant au 01/12/2017 au plus tard. Pour des contrats débutant après cette date ainsi que pour les candidatures soumises à des dates limites ultérieures, des subventions de cofinancement pour des durées plus courtes et comprises entre 12 et 23 mois pourront être octroyées. Pour ces schémas de mobilité aucune subvention de cofinancement pour moins de 12 mois ne pourra être octroyée.